

LETTRE MUNICIPALE



Les Aultoises.es au coeur des projets

Mai 2021

ÉDITO du Maire

Chères Aultoises, chers Aultois,

Le mois d'Avril rime avec budgets.

Le 21 Avril le conseil municipal a adopté les 4 budgets de la collectivité, budget principal de la commune et budgets annexes, campings, assainissement et Manoir.

Le budget communal 2021 se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des inscriptions budgétaires inférieures de 10% par rapport à 2020.

Ce choix politique conjugué à des recettes de fonctionnement d'un bon niveau, tout en baissant les taux de fiscalité de 0.99 point pour le foncier bâti et de 1.18 point pour le foncier non bâti, conformément à nos engagements, permet de dégager une prévision d'excédent de 759 000 €.

Le taux communal de foncier bâti passera donc de 28.5% à 27.51%.

Les investissements 2021 du seul budget principal s'élèvent à près de 3 millions d'euros et l'ensemble des investissements des 4 budgets se situent à 4 670 000 €, avec seulement 120 000 € d'emprunt.

Nos ambitions correspondent à la nécessaire évolution de la commune et aux besoins des habitants.

J'espère vivement la fin prochaine de la crise sanitaire pour vous rencontrer !

Marcel LE MOIGNE

Travaux du centre-bourg : dernière ligne droite avant la trêve estivale.

Retour des beaux jours, annonces gouvernementales d'un assouplissement des mesures sanitaires..., les signes de temps meilleurs sont là. Encore faut-il pouvoir en profiter ! Et, soyons honnêtes, si les rues en terre battue et les nuages de poussière peuvent ravir les amateurs de westerns, l'état actuel de notre centre-ville n'incite guère à la flânerie... Fort heureusement, les engins de chantier et leur cortège de nuisances vont commencer à s'effacer afin de laisser habitants et commerces reprendre possession de leur espace.

Cette trêve saisonnière courra jusqu'au mois de septembre et sera reconduite pour les deux dernières tranches de travaux, en 2022 et 2023. Ce temps de pause, voulu par la Municipalité, apparaît comme un soutien essentiel pour tous les acteurs économiques de notre ville dont la ressource principale s'appuie sur l'attractivité balnéaire.

État des lieux et planning du « retour à la normale » : à quoi faut-il s'attendre ?

Comme son nom l'indique, la trêve n'est qu'une interruption dans un calendrier de travaux qui ne s'achèvera qu'en 2023. Il n'est donc pas question de « refaire à neuf » des surfaces qui devront être reprises dès le mois de septembre. Pour autant, il n'est pas question non plus de laisser nos rues à l'état de patchwork de remblais divers ! C'est pourquoi, des sols de béton ou enrobés provisoires vont être réalisés très prochainement, pour offrir aux usagers des circulations propres et viables.

- Semaine du 03 au 07 Mai 2021 :

- Place du Général de Gaulle : fermée jusqu'au mercredi 05 mai inclus, réalisation des enrobés à partir du lundi 03 mai.

- Bas de l'avenue du Général Leclerc (à partir de l'intersection avec la rue Bréhamet) et Grande Rue : circulation et stationnement interdits le 03 mai à partir de 6h du matin. Réouverture le 04 mai ; les commerçants pourront redonner de l'éclat à leur vitrine, néanmoins interventions probables ponctuelles sur les trottoirs.

- Semaine du 10 au 12 mai 2021 (13 au 16 mai = pont de l'Ascension) :

- Place du Général de Gaulle : ouverte au stationnement.

- Jusqu'à la fin du mois de juin 2021 :

Poursuite des travaux rue Ernest Jamart. Exception qui confirme la règle, il s'agira là d'achever les opérations déjà engagées, et non de remettre provisoirement la voirie en état. Le revêtement pavé préfigurera ainsi les embellissements à venir pour notre centre-bourg.

LES RENDEZ-VOUS DE MAI

VIE LOCALE

Bibliothèque

Du 19 mai au 16 juin : Exposition des aquarelles de Bernadette Buiet.

Le 22 mai de 14h à 17h : présentation de l'album «La tribu farfelue au Bois de Cise» par son autrice Corinne Dissard avec une animation autour des peluches.

Le 26 mai de 14h30 à 16h30 : atelier fête des mères pour les 4-12 ans

Le 29 mai à 17h à l'ancien casino : Restitution des ateliers lecture, suivie à 19h du spectacle «Dylan by Dylan» par la compagnie Serfouette. **Partenariat** : Réseau des bibliothèques et Théâtre du Château de la ville d'Eu.*

Divers

Le 23 mai en fin de matinée : sortie du Club de 2Chevaux « La Deuche Vita », exposition des véhicules sur la place du Général de Gaulle, notamment.

Le 28 mai à 19h : Fête des voisins avec animation musicale et barbecue à disposition, dans la cour de la Maison Des Associations - organisée par la Dynamique Aultoise. **Reporté**

COMMÉMORATIONS

Dans le respect des consignes préfectorales liées à la crise sanitaire.

Samedi 8 mai : La victoire de la Seconde Guerre Mondiale. **Cérémonie à 11h**

Vendredi 18 juin : L'appel historique du Général De Gaulle. **Cérémonie à 18h00**

* En rouge les modifications de la lettre imprimée et diffusée dans les boîtes aux lettres.

Les campings sont ouverts !

Les campings d'Ault (la Chapelle et la Cavée verte) sont accessibles depuis le 1er avril pour les résidents en mobil-homes respectant la règle des 10 kms (distance entre la résidence principale et les campings), covid oblige.

Le budget 2021 des campings a été voté à l'unanimité par le conseil municipal du 21 avril. Une dépense sans précédent a été actée pour les investissements nécessaires à la modernisation de nos 2 campings.

Le détail vous sera signifié dans notre bulletin bi annuel du mois de juin/juillet. On peut s'attendre à une période estivale dense que nous avons préparée avec l'attention nécessaire.

SITES : www.campingdelachapelle.fr
FACEBOOK : [camping.de.la.chapelle](https://www.facebook.com/camping.de.la.chapelle)
SITES : www.campinglacaveeverte.fr
FACEBOOK : [Camping-de-la-cavee-verte](https://www.facebook.com/camping-de-la-cavee-verte)

TRI ET VALORISATION...POUR UNE MEILLEURE GESTION DE NOS DÉCHETS

D'ici 2024, le tri à la source des biodéchets (tontes de pelouses, restes alimentaires, etc.) doit être généralisé.

Dès à présent, la collectivité s'engage à vos côtés afin d'offrir à chaque foyer de réelles possibilités de tri et/ou de valorisation. C'est en ce sens que la Municipalité a décidé de mettre en place dans toute la commune un ramassage des déchets verts par ses services depuis le 19 avril.

Vous trouverez sur notre **site** * un questionnaire.

Il est anonyme et destiné à cibler au mieux vos besoins, afin d'amplifier cette démarche et en maximiser les effets vertueux, à savoir : diminuer les coûts de gestion de nos déchets et favoriser un développement plus durable de notre territoire. Le défi est grand puisque plus de la moitié des biodéchets finissent aujourd'hui aux ordures ménagères.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre note des rendez-vous hebdomadaires de ces différents ramassages :

- vos déchets verts : **

Des sacs biodégradables sont distribués en mairie le samedi matin de 10h à 12h (5 sacs par foyer et par semaine).

Les samedis fériés 1er et 8 mai seront remplacés par les vendredis 30 avril et 7 mai de 10h à 12h et de 14h à 16h30.

Le ramassage est effectué le lundi matin à partir de 8H

- vos déchets ménagers :

Ils sont ramassés dans les containers mis à la disposition de chaque foyer par la CCVS.

Attention, le jour de ramassage des ordures ménagères va changer, votre container sera à sortir chaque dimanche soir dès le 30 mai (et non plus le mardi soir).

- les déchets carton des commerçants :

Ils seront récoltés par la CCVS une semaine sur deux le mardi matin (et non plus le mercredi matin) à compter du 1er juin.

La semaine suivante, ils peuvent être retirés par le personnel municipal, uniquement sur demande.

- les encombrants

Ils sont retirés par le personnel municipal, sur demande uniquement.

* le questionnaire est téléchargeable sur le site de la Commune www.ault.fr à l'onglet «vivre à Ault» puis «collecte des déchets», vous pourrez aussi le retirer en mairie.

** Attention, la taille des haies est vivement déconseillée du 15 mars au 31 juillet, afin de ne

Décisions municipales prises en mars et en avril

Le conseil municipal du 3 mars 2021

La séance était consacrée à l'approbation des comptes de la commune de l'année 2020. Ils se traduisent par une baisse de l'autofinancement brut, compte tenu du remboursement de 365 000 euros à la Communauté de Communes, qui en avait fait l'avance au Syndicat Mixte Baie de Somme pour l'aménagement de l'Espace Jacques Prévert. Pour autant cet autofinancement se situe tout de même à 305 000 euros soit 206 euros par habitant contre 144/ha pour la moyenne départementale des communes de même strate démographique.

Les investissements 2020 sont de 1 891 000 euros financés par des fonds propres et un emprunt de 1 000 000 euros souscrit par l'ancienne municipalité. Le fond de roulement se situe à 2 084 000 euros et permet de couvrir 13 mois de dépenses réelles de fonctionnement. L'endettement, compte tenu de l'emprunt de 1 000 000 euros, se situe à 1 083 000 euros.

La modernisation de l'éclairage public a été validée par le changement de 165 points en Leds dans diverses rues de la commune.

Dans le cadre de la réalisation du Plan Vélo Baie de Somme des conventions seront passées pour des cessions de parcelles et une servitude de passage.

Le conseil municipal a décidé de lancer la réalisation d'un diagnostic sur l'église Saint Pierre dans l'objectif de lancer un programme de travaux.

Le groupe La Poste ayant annoncé la fermeture du

bureau d'Ault, et afin de maintenir le service à ses habitants, le conseil municipal a pris un accord de principe pour la création d'une agence postale communale qui sera installée en Mairie.

Le conseil municipal du 30 mars 2021

Préalablement à l'élaboration du vote du budget 2021, certaines tarifications municipales qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une actualisation ont été faites, eu égard pour beaucoup à leur ancienneté et l'impact de l'évolution du coût de la vie.

Les subventions aux associations au titre de l'année 2021 ont été attribuées. Cette année les subventions communales ont été basées sur le fonctionnement. Des subventions exceptionnelles sont attribuées pour des projets ou des événements particuliers sous réserve de leur réalisation.

Le conseil a décidé de valider l'instauration définitive du droit de préemption commercial sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux.

Le conseil a accepté le projet de vente immobilière de l'immeuble communal sis 10 rue des fonts bénits (ancienne perception). Les futurs acquéreurs se sont engagés sur un projet comprenant 70% de petits appartements loués à l'année.

Une réflexion approfondie a été menée sur le mode d'exploitation du centre culturel, maintenant dénommé « Espace Jacques Prévert » dont les travaux touchent à leur fin. Cet espace a été construit sans projet culturel

et il ressort des analyses que le fonctionnement de cet équipement pèserait entre 250 000 euros et 270 000 euros par an sur le budget communal. Ce montant viendrait cruellement priver la commune des investissements nécessaires à l'amélioration du quotidien des habitants. Le conseil municipal a donc pris la décision de mettre la gestion en délégation de service public.

Le conseil municipal a validé des travaux d'éclairage public par le pose de 18 points lumineux, rue Aragon et boulevard Victor Hugo.

Le conseil municipal du 21 avril 2021

La séance était essentiellement dédiée au vote des budgets et notamment à celui du budget primitif de la commune qui sera la feuille de route de 2021.

Le conseil municipal a décidé une diminution des taux de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Le vote du budget 2021 des campings a été l'occasion de rappeler la démarche de rénovation par l'inscription de 60 000 euros d'investissement.

Le budget assainissement a été adopté avec la grande satisfaction de ne pas avoir à souscrire d'emprunt, initialement prévu, grâce aux subventions complémentaires de l'Agence de l'Eau.

Le Manoir compte un budget qui prévoit des gros travaux de rénovation partiellement subventionnés par la Communauté de Communes des Villes Soeurs et la Région Hdf. Nous espérons pouvoir ouvrir à la location 3 appartements dès le mois de juin.

Parole de l'opposition

Les travaux du centre-bourg, colossal projet de l'ancienne municipalité, ont été entamés et se poursuivent. Ils entraînent des perturbations au quotidien mais les Aultois sauront apprécier ce nouvel environnement pendant des décennies. Souhaitons le meilleur déroulement possible à ce chantier d'ampleur et que le calendrier soit respecté.

Le conseil municipal s'est réuni le 21 avril avec pour objet principal le vote du budget primitif 2021. Si les Aultois peuvent se réjouir d'une baisse des impôts fonciers, relevons que celle-ci demeure très faible (moins de 2€ par mois si les impôts fonciers d'un propriétaire s'élèvent à 100€ par mois). Nous avons approuvé le vote du budget des campings qui devraient contribuer à la valorisation de l'hébergement saisonnier à Ault. Nous avons aussi approuvé le budget de l'assainissement, réduit grâce à l'acquisition de subventions importantes.

Néanmoins, une grande prudence doit être portée dans la lecture des chiffres faisant le budget de notre village. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le budget de la commune. D'une part la municipalité veut économiser au maximum sur certains postes et d'autre part s'offre le luxe de se doter d'un directeur Général des services avec attribution d'un logement et d'un véhicule de fonction.

De plus, depuis des années, le Manoir est source de dépenses. La majorité municipale fait le choix de continuer à creuser le trou en prévoyant une subvention de 27324€. Elle prévoit également de contracter un crédit au nom du CCAS de 120000€ afin de rénover les appartements pour les louer. Le Centre Communal d'Action Sociale a-t-il vocation à investir dans de la location immobilière incertaine ? Face à ces interrogations, gardons les yeux ouverts sur Ault.

LES CABINES DE PLAGE REVIENNENT

Vous les attendiez, elles arrivent !



Les cabines de plage, incontournables des stations littorales, avaient disparu de nos plages aultaises et notamment de celle du centre bourg.

Dès le mois de juin, la commune mettra en location 9 cabines, réalisées par nos services techniques.

Réservation au secrétariat de Mairie. Location au mois (180 euros) ou à la quinzaine (100 euros). Plage Onival ou Plage du Centre Bourg.

CONTACTS ET INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE

27 bis grande rue
80460 AULT
Le Site Internet : www.ault.fr
Facebook : Commune d'ault

L'ACCUEIL :

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 8h30-12h / 13h30-17h
le vendredi 08h30-12h / 13h30-16h30
le samedi 10h-12h

Téléphone : 03 22 60 41 21
Mail : secretariat.accueil@ault.fr

LES SERVICES :

Le Secrétariat du Maire :
Téléphone : 03 22 60 36 42
Mail : secretariat-du-maire@ault.fr

La Comptabilité :
Téléphone : 03 22 60 36 40
Mail : comptabilite@ault.fr

L'Urbanisme :
Téléphone : 03 22 60 36 43
Mail : urbanisme@ault.fr

Le Service Élections :
Téléphone : 03 22 60 36 37
Mail : serviceelections.ault@gmail.com

Les Ateliers Municipaux :
Téléphone : 03 22 60 36 35
Mail : services techniques@ault.fr

Le CCAS :
Téléphone : 03 22 60 36 48
Mail : ccas@ault.fr

La Bibliothèque :
17 avenue du Général Leclerc
Téléphone : 03 22 60 52 21
Mail : bibliotheque@ault.fr

L'École Simone Veil :
Rue de Dalhausen
Téléphone : 03 22 60 50 32
Mail : ecolematernelle-ault@wanadoo.fr

CONTACTER LES ÉLUS :

Marcel le Moigne : le-maire@ault.fr

Éducation - Culture - Vie associative :
Hélène BUSNEL : h-busnel@ault.fr

Urbanisme - Environnement :
Laurent CHOLET : l-cholet@ault.fr

Action sociale - Administration générale :
Florence LEMOIGNE : f-lemoigne@ault.fr

Développement local - Tourisme :
Alain NICQUET : a-nicquet@ault.fr